

# Programme d'investissements d'avenir : innover pour la résilience de nos modèles économiques

OB  
JEC  
TIFS

**Soutenir l'innovation  
sous toutes ses formes**

**Conforter les positions  
nationales dans les  
secteurs d'avenir**

## Description de la mesure

Dans son volet dirigé, le Programme d'Investissements d'Avenir cible quelques secteurs, marchés ou technologies prioritaires pour la résilience et la souveraineté de l'économie : cybersécurité, technologies quantiques, industries de santé, industries culturelles et créatives. De nouvelles stratégies pourront par la suite être prévues dans d'autres secteurs ou technologies prioritaires (ex : intelligence artificielle).

Les projets sont sélectionnés à travers des procédures compétitives, adaptées au secteur ciblé et à la maturité des innovations visées (appels à projets ou à manifestation d'intérêts, programmes prioritaires de recherche, « grands défis » d'innovation de rupture...). Ils peuvent être portés par des entreprises, des laboratoires, des collectivités, souvent en collaboration.



**Pilote** : État (Secrétariat général pour l'investissement)



**Partenaires** : Conseil régional, branches professionnelles, Bpifrance, universités, acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, laboratoires, collectivités territoriales



**Financement national 2021-2023** :

- 2,6 Mds € pour les stratégies d'investissement prioritaires pour l'indépendance économique (ex : intelligence artificielle, cloud, cybersécurité, technologies quantiques, santé digitale, bioproduction de thérapies innovantes, lutte contre les maladies infectieuses et émergentes, numérique et enseignement, industries culturelles et créatives, industries spatiales)
- 500 M € pour les investissements en fonds propres



**Calendrier** : mise en œuvre en 2020



**Démarches**

Se connecter au site du Secrétariat général pour l'investissement  
<https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

## INFORMATIONS

- Cellule d'information aux entreprises : [hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr](mailto:hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr) ou 03 59 75 01 00
- Place des entreprises : <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr>